

Pratiques entourant le décès des bourgmestres liégeois au XVII^e siècle : marqueurs de leur importance

Séminaire de recherche dispensé par Monsieur Ch. MASSON
et Monsieur J. FERRER-BARTOMEU : *L'État et ses
administrations dans les conflits du début du XV^e siècle à la fin du
XVII^e siècle (Sources, corpus, problèmes)*

Deliège Juliette

Université de Liège | année académique 2024-2025

1.	<i>Introduction : bourgmestres, guerre civile et funérailles</i>	2
2.	<i>Dispositions juridiques : testament et recès</i>	4
3.	<i>Les funérailles des bourgmestres</i>	5
4.	<i>... et leurs épitaphes</i>	9
5.	<i>Conclusion : une importance qui se traduit du début à la fin du rite funéraire</i>	13
6.	<i>Prolongements</i>	13
7.	<i>Annexes</i>	15
a.	<i>Testament de Pierre de Bex</i>	15
b.	<i>Recès de la Cité de Liège daté du 17 avril 1637</i>	16
c.	<i>L'Histoire tragique</i>	17
d.	<i>Déposition de Jasper Matthys</i>	18
e.	<i>Lettre du Sieur de Marche datée du 27 avril 1637</i>	19
f.	<i>La mort de Sébastien La Ruelle par Hendrik Natalis</i>	20
g.	<i>Exequia Domini Consulii mathias Dans : cahier de Jean Lintermans</i>	21
h.	<i>Épitaphes</i>	22
i.	<i>Dalles funéraires</i>	23
j.	<i>Statue de Guillaume de Beeckman</i>	24
8.	<i>Bibliographie finale</i>	25
a.	<i>Sources et éditions de sources</i>	25
b.	<i>Instruments de travail</i>	26
c.	<i>Travaux</i>	26

1. *Introduction : bourgmestres, guerre civile et funérailles*

Les bourgmestres liégeois, investis d'un mandat d'un an, remplissent de nombreuses fonctions¹. En effet, toujours au nombre de deux, ils convoquent et assurent la présidence du Conseil communal, de l'assemblée générale des bourgeois de Liège, de la Généralité et des chambres (dont les anciens bourgmestres font partie). De plus, ils assument le commandement de la milice urbaine et sont donc responsables du maintien de la paix publique et de la défense de la ville². Les groupements professionnels et militaires doivent, d'ailleurs, demander aux bourgmestres l'autorisation de se réunir et de s'associer. Gardiens des « clefs magistrales », ils autorisent les perquisitions domiciliaires et, en siégeant au sein d'organismes judiciaires, ils assurent des fonctions de cette nature, à l'image de la possibilité qui leur est accordée de participer à certaines enquêtes criminelles. Les bourgmestres jouent également un rôle dans l'administration des hôpitaux, les travaux publics, l'admission des nouveaux bourgeois et exercent des fonctions d'ordre fiscal³. Les bourgmestres liégeois peuvent également participer à des missions diplomatiques, ainsi qu'à la conclusion de traités et de paix. Ajoutons qu'ils sont, avant tout, particulièrement depuis la fin du XVII^e siècle, les représentants des bonnes villes et du Tiers-État lors des assemblées d'États⁴. Par ce tableau, brossé à grands traits, de la multiplicité et de la diversité de leurs fonctions, il est possible de percevoir sans mal que les bourgmestres occupent une position incontournable au sein de la Cité de Liège.

En parallèle de la guerre de Trente Ans, la Cité de Liège voit s'ouvrir une période marquée par la guerre civile. Les racines de ce conflit peuvent être trouvées dans le remplacement, par Ferdinand de Bavière, du règlement dit de 1603 par celui de 1613 : cette modification touche directement aux modalités d'élection des magistrats de la ville de Liège, donc à celles des bourgmestres⁵. Le XVII^e siècle est donc témoin de l'opposition, parfois violente, de deux factions : les Chiroux et les Grignoux, respectivement partisans et opposants du prince-évêque qui cherche à s'octroyer une possibilité plus large d'intervention dans le cadre de la désignation du Conseil urbain⁶. Cette guerre civile est ponctuée d'événements marquants, dont certains impliquent

¹ Notons que les premières mentions attestant de l'existence de cette fonction remontent aux années 1230 et que les dernières élections magistrales se déroulent en 1793, année précédant celle au cours de laquelle les bourgmestres sont remplacés par un « Comité d'urgence ». (TOUSSAINT E., « Bourgmestres de la Cité (XIII^e s. – 1794) », in DUBOIS S., DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, t. 2, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2012, p. 821-822 et p. 827.)

² HANSOTTE G., *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps modernes*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, p. 264-267, p. 278 et p. 288.

³ HANSOTTE G., *Idem*, p. 208, p. 216, p. 267-269, p. 285 et p. 312.

⁴ DUBOIS S., DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Op. cit.*, t. 2, p. 821-829. ; HANSOTTE G., *Op. cit.*, p. 256 et p. 267.

⁵ DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002, p. 155-158.

⁶ VON HOFFMANN V., « Les Chiroux et les Grignoux dans l'historiographie entre 1830 et 1914. Écho des conflits contemporains », in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, vol. 35 (2005), p. 147. ; VON HOFFMANN V., « La mémoire des Chiroux et Grignoux. Histoire d'une guerre civile liégeoise politisée », in *Tradition Wallonne*, vol. 22 (2005), p. 119-125. ;

directement les bourgmestres liégeois, à l'image de l'attentat contre le Conseil communal (avril 1636) ou encore de l'assassinat de S. la Ruelle (avril 1637)⁷.

Au croisement de ces deux dimensions contextuelles, un troisième élément peut être ajouté : au XVII^e siècle, en conséquence du concile de Trente, les pratiques entourant les décès et les funérailles, dans le contexte de la Contre-Réforme, font l'objet d'une proposition de « redéfinition » formulée en 1614⁸. Les pratiques qui entourent le décès d'un individu poursuivent l'objectif, selon les croyances chrétiennes, de célébrer et d'accompagner ce dernier lors de son passage de la vie terrestre à la vie éternelle⁹. Ce rite « relève aussi bien de l'acte personnel que du comportement collectif, en se plaçant au carrefour [...] de la société, de la culture, de la religion¹⁰ » et fait partie des « indices » qui permettent, selon M. Vovelle, de « suivre les attitudes du grand nombre¹¹ » et, au-delà de la foi, selon H. Kockerols, portent témoignage, essentiellement, du statut du défunt¹².

Ainsi, une question peut être posée : les pratiques entourant le décès des bourgmestres liégeois, particulièrement au cours du XVII^e siècle et du conflit civil évoqué, témoignent-elles de l'importance de ces derniers ? Afin d'apporter pistes et éléments de réponse à cette interrogation, trois questions seront posées en s'inspirant des axes définis par A. Marchandisse dans un article intitulé « Préludes à l'éternité » se penchant sur la mort, les funérailles et les sépultures des évêques de Liège entre les XIII^e et XV^e siècles¹³. Tout d'abord, les dispositions juridiques entourant ces décès feront l'objet d'une attention particulière en convoquant, notamment, testament et recès. Ensuite, par le biais de divers types de sources écrites, il sera question de se concentrer sur les funérailles des bourgmestres liégeois : que permettent de dire d'eux leurs obsèques, la « visitation » et le transport de leurs corps ? Est-il possible de mettre en exergue des invariants ? Avant de conclure, de nombreuses sources matérielles, notamment épigraphiques, nourriront cette réflexion : que nous apprennent-elles sur l'importance des bourgmestres liégeois du XVII^e siècle ?

DEMOULIN Br., *Histoire de Liège, une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Marot, 2017, p. 129-132. ; HANSOTTE G., *Op. cit.*, p. 254. ; DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Op. cit.*, p. 155-158.

⁷ DEMOULIN Br., *Op. cit.*, p. 129-132.

⁸ LOUPÈS Ph., « Introduction », in AGOSTINO M., CADILHON Fr., LOUPÈS Ph. (dir.), *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI^e-XX^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p. 11. ; LECOINTE I., « Le rituel des funérailles dans l'Église catholique », in PÉRÈS J. (éd.), *Pratiques autour de la mort, enjeux accuméniques*, Paris, Desclée de Brouwer, 2012, p. 90.

⁹ CHATENET M., « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVI^e siècle », in BALSAMO J. (éd.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 54. ; CHIFFOLEAU J., « Funérailles », in GAUVARD Cl., LIBERA DE A., ZINL M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 567.

¹⁰ LOUPÈS Ph., « Introduction », in AGOSTINO M., CADILHON Fr., LOUPÈS Ph. (dir.), *Op. cit.*, p. 10.

¹¹ « Le grand cérémonial de la mort à l'âge baroque (1580-1730) », in VOVELLE M., *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 278.

¹² KOCKEROLS H., *Monuments funéraires en pays mosan*, vol. 4., *Arrondissement de Liège : tombes et épitaphes. 1000-1800*, Namur, Hadrien Kockerols, 2004, p. 5-6.

¹³ MARCHANDISSE A., « Prélude à l'éternité... Mort, funérailles et sépultures des évêques de Liège au crépuscule du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) », in *Publications de la section historique de l'institut G.-D. de Luxembourg*, vol. 118 (2006), p. 199-239.

2. Dispositions juridiques : testament et recès

Un axe permettant d'interroger la traduction de l'importance des bourgmestres liégeois du XVII^e siècle par le biais des pratiques qui entourent leurs décès est de se pencher sur les dispositifs juridiques qui accompagnent leur mort. Un document intéressant dans le cadre de ce questionnement est le testament de Pierre de Bex (fig. a), successeur de Guillaume de Beeckman qui occupe la fonction de bourgmestre à quatre reprises et qui sera exécuté à Liège, sur la place du Marché, en raison de son appartenance à la faction des Grignoux et de ses actions opposées au prince-évêque Ferdinand de Bavière¹⁴. En effet, ce document, rédigé le jour de son exécution, soit le 22 février 1651, énonce ses dernières volontés.

considérant la mort qui me voisine de si près, et ensuite voulent disposer des biens que Dieu m'a laissé, après des si fâcheuses rencontres, je recommande mon âme à Dieu, nostre Dame et Saint-Pierre, mon patron, et désir que mon corps soit enseveli en la sépulture de mes ancêtres, à Saint-Michel, en la chapelle Nostre-Dame¹⁵

Pierre de Bex donne des directives concernant son inhumation : il précise qu'il souhaite être enterré au sein même de la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Michel. L'inhumation est une préoccupation majeure courante,¹⁶ mais cette demande de Pierre de Bex révèle l'importance de l'ancien bourgmestre car, comme l'explique M. Vovelle, « c'est selon son état social et sa condition¹⁷ » que le testateur peut se permettre certaines requêtes quant à son ensevelissement. Or, l'inhumation à l'intérieur des édifices religieux est réservée aux personnes considérées comme notables et, à l'époque moderne, constitue un privilège¹⁸. Ainsi, cette mention qui peut paraître commune, à la lumière de cette analyse, constitue un élément de l'expression de l'importance accordée à l'ancien bourgmestre.

Les quelques mots « voulent disposer des biens que Dieu m'a laissé » ainsi que la suite du testament qui énumère l'ensemble des biens et sommes que Pierre de Bex souhaite léguer à différentes institutions ecclésiastiques, comme « la fabrique de Saint-Lambert », d'une part, et diverses précisions au sujet de la rente laissée à sa femme, du legs d'une partie de ses biens à ses enfants et de la désignation de ses héritiers dits « universels », d'autre part, sont autant d'éléments qui permettent de souligner une autre préoccupation centrale de l'ancien bourgmestre. Caractéristique essentielle des testaments de cette époque, il mêle considérations religieuses et laïques¹⁹. Pierre de

¹⁴ « Bex », in GOBERT Th., *Liège à travers les âges : les rues de Liège*, vol. 3, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1976, p. 383-385. ; « Bex, rue de », in BROSE J., *Dictionnaire des rues de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1977, p. 36. ; CAPITAINE U., « Bex (Pierre de) », in *Biographie nationale*, t. 2, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1868, col. 395-398. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2043.pdf>).

¹⁵ BORMANS St., « Testament du bourgmestre Pierre Bex », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. 9 (1868), p. 493.

¹⁶ VOVELLE M., *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1974, p. 111.

¹⁷ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 105.

¹⁸ SIMONIN M., « L'ouverture de la terre », in BALSAMO J. (éd.), *Op. cit.*, p. 15-16.

¹⁹ MICHAUD Fr., « Wills and testaments », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Death in medieval Europe: death scripted and death*, Londres, Routledge, 2017, p. 115.

Bex précise également qu'il rédige et signe ce testament en la présence de plusieurs autres personnes qu'il prend à témoin et qu'il cite²⁰ : il s'agit là, selon les recherches développées par Fr. Michaud, d'un besoin du rédacteur de prendre appui sur les vivants, en commençant par les membres de sa famille et les membres du clergé, ce qui est particulièrement perceptible au sein de ce document²¹. Ces éléments permettent d'approcher l'attitude adoptée face à la mort et les dispositions qui semblent, selon le testateur, les plus appropriées pour « faciliter [son] passage dans l'autre monde et [s'] assurer une vie éternelle avec le Seigneur²² ». Ici, il semble donc que ce ne soit pas tant le bourgmestre qui transparaît, mais l'homme de son temps qui souhaite, comme il l'annonce, disposer des biens qu'il possédait de son vivant et assurer la protection de son âme. Ainsi, comme le pensent J. Rollo-Koster et Fr. Michaud, qui s'intéressent aux testaments médiévaux, les dernières volontés permettent d'approcher l'homme dans son individualité, mais aussi dans sa manière de percevoir la mort et de se préparer à celle-ci, ce qui semble être amplifié, ici, par la mention que porte ce document de la proximité imminente du décès de son rédacteur²³.

Un autre élément de nature juridique semble témoigner de l'importance des bourgmestres du XVII^e siècle : un recès émanant du Conseil de la Cité (fig. b), daté du 17 avril 1637, c'est-à-dire le jour suivant l'assassinat de S. la Ruelle, précise que « le Conseil a ordonné que ses obsèques soyent célébrées entièrement aux frais de la Cité ». Texte publié la même année par « commandement du conseil de la Cité²⁴ », l'*Histoire tragique* (fig. c), livre un élément similaire à ce propos en mentionnant que ses « exèques [sont] faites aux despens du publicq ». Plusieurs documents de natures différentes affirment donc que les obsèques de S. la Ruelle ont bien été financées par la Cité de Liège. Cette constatation ouvre un questionnement : est-il possible d'imaginer que ce genre de pratique se généralise à l'ensemble des bourgmestres liégeois ? Ou s'agit-il d'une disposition exceptionnelle due à la mort violente et sujette à déclencher les passions de S. la Ruelle ? La question reste ouverte.

3. *Les funérailles des bourgmestres...*

La question des funérailles des bourgmestres peut, dans un premier temps, être interrogée par la figure de S. la Ruelle, en commençant par le recès daté du 17 avril 1637 précédemment cité

²⁰ Voici cet extrait : « ce at esté fait en la thour de l'official et signé de ma main le vingt deuxième de fevrier mil six centz cincquante ung. Ainsi signé : Pierre Bex, ayany aussy requis le révérend père d'Astroy de la soubigner. Ita est : F. Bartholomeus d'Astroy, sacrae theologia porfessor ; et plus bas F. Antonius Robaulx, frater minor Recollectus et socius Reverendi P. Bartholomeus d'Astroy, S. T. lectoris. Et fut mis en garde. » (BORMANS St., *Op. cit.*, p. 494.)

²¹ MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Op. cit.*, p. 115-117.

²² MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Idem*, p. 116.

²³ ROLLO-KOSTER J., « Introduction », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Idem*, p. 7. ; MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Idem*, p. 114.

²⁴ *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien la Ruelle*, vol. 1, édité par CAPITAINE U., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1868, p. 7-8.

(fig. b). En effet, ce document mentionne plusieurs éléments intéressants dans le cadre de ce questionnement, dont les modalités d'exposition publique du corps de ce bourgmestre.

Le Conseil a ordonné que la visitation du corps mort de feu de glorieuse mémoire Monsieur le Bourguemaistre la Ruelle [...] soit faite par le Magistrat et Conseil, y requis le Mayeur deux Eschevins, et ce ens ce jourd'huy²⁵.

D'autres documents font état de ces modalités de visitation et apportent des précisions, à l'image de la déposition de Jaspar Matthys (fig. d), domestique de S. la Ruelle et témoin de son assassinat²⁶.

le corps de monsieur le bourgmestre fut porté dans l'église Saint-Martin en Isle avec tous les honneurs qu'il méritoit, car il fut accompagné de trentre deux enseignes des métiers de la cité, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, tous portant des flambeaux. Il fut exposé à vue du peuple qui regardant un si triste spectacle fondoit en larmes²⁷.

Il est également possible de convoquer à nouveau l'*Histoire tragique* (fig. c), plus complète dans le récit qu'elle fournit de l'exposition et du transport du corps de « ce brave Bourguemaistre²⁸ ».

Après sa mort, emporté par les mains de ses chers Citoyens en sa maison, là mis en veuë de tou ceux qui vouloient visiter, pour y recevoir et leurs larmes, et leurs bénédictons, qui furent en tel nombre, que l'entrée de la maison estoit trop estroite. Delà convoyé à la sépulture, et mis pour quelques 8 à 10 heures en veuë publique en la grande Eglise, accompagné et des larmes, et des vœux de tous ses chers Citoyens, porté en fin l'accompagnans, les estandarts en mains, et, à l'instant qu'on le mit en terre, les couchants dessus son corps, et faisants une protestation, et serment solemnel²⁹

La perception de la mort comme un acte d'essence publique est quelque chose de commun³⁰ et la « visitation » des dépouilles fait, de manière centrale, partie intégrante des pratiques liées aux « pompes funèbres » entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, tout comme le cortège qui transporte le corps jusqu'au lieu d'exposition et/ou d'inhumation³¹. Cependant, il paraît nécessaire de souligner plusieurs éléments qui semblent doter les pratiques entourant le décès de S. la Ruelle d'une certaine envergure. En effet, le Conseil de la Cité se charge de l'organisation liée à l'exposition de son corps sans vie, qui est assurée, à la demande de ce même Conseil, par des personnages importants de la vie de la Cité, à l'image du mayeur ou de deux des échevins. De plus, la maison de S. la Ruelle, premier lieu d'exposition de son cadavre, est décrite, par l'*Histoire tragique*, comme trop exiguë pour accueillir l'entièreté des personnes souhaitant le voir, ce qui conduit à prendre la décision de

²⁵ *En Conseil de la Cité de Liège tenu le 17 avril 1637, en la Salle haute. Recès du conseil de la Cité relative à la visitation du corps de la Ruelle, à ses obsèques et aux dons ciriques*, in *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien la Ruelle bourgmestre de Liège. Supplément*, édité par DE THEUX DE MONJARDIN X., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1878, p. 16.

²⁶ Cette déposition est jugée comme étant « l'un des documents les plus importants et les plus dignes de foi » selon U. Capitaine. (CAPITAINE U., *Op. cit.*, vol. 1, 1868, p. 10-11.)

²⁷ *Déposition du cousin de La Ruelle (avril 1637)*, in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 103.

²⁸ *Histoire tragique ou relation véritable de tout ce qui se passa au Tragique Banquet Warfuzéen*, in HARSIN P., *Op. cit.*, p. 137.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 81 et p. 105.

³¹ « *Introduction* », in LAFAGE Fr., *Le théâtre de la mort. Lecture politique de l'apparat funèbre dans l'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 25. ; VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 133. ; VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 105. ; CHIFFOLEAU J., « *Funérailles* », in GAUVARD Cl., LIBERA DE A., ZINL M. (dir.), *Op. cit.*, p. 567-568.

déplacer le corps au sein de l'église Saint-Martin, édifice religieux où repose déjà G. de Beeckman³². À l'occasion de ce « transfert », S. la Ruelle a été accompagné de personnages laïques et religieux ainsi que de représentants de certaines institutions liégeoises importantes au sein de la Cité, comme les Trente-Deux métiers. Notons également que les extraits évoqués dans le cadre de ce développement accordent une attention particulière à l'expression de la tristesse ressentie par ceux regroupés sous les vocables « public » et « peuple », cette émotion pouvant sans doute être considérée comme un élément témoignant de l'importance accordée par ces personnes au bourgmestre S. la Ruelle, à l'image des autres dispositifs mis en place lors de l'exposition et du déplacement de son corps.

Concernant les funérailles et obsèques de S. la Ruelle, une lettre rédigée depuis Bruxelles, le 27 avril 1637, par le Sieur de Marche, agent secret à Liège à la solde des Espagnols (fig. e), se montre particulièrement intéressante.

Il est résoult, à ce qu'ils m'ont (peu) dire, que les exèques dudit La Ruelle se debvront célébrer pontificalement mardi prochain, lendemain de la translation de saint Lambert (jour de la feste de la ville), avec tout le clergé et le peuple, i assistant comme le jour de la feste. Son corps at esté trois jours en la grande esglise, gardé et veillé jusques au 3^e jour, avec flambeaux allumez à l'entour nuict et jours, avec des religieux en prières, son corps descouvert. On pouvoit un chacun aller voir les plaies qu'il avoit receu, ce qui at fort animé le peuple, jusques aux femmes et petits enfants, qui alloient pleurer la mort de La Ruelle, leur père³³.

Cette lettre apprend que le corps de S. la Ruelle est exposé durant trois jours, au cours desquels il ne cessa d'être veillé par des ecclésiastiques. Or, les prêtres, au cours du XVII^e siècle, plaident de plus en plus pour une inhumation rapide, ne dépassant pas le lendemain du décès³⁴. S'agirait-il d'un élément susceptible de traduire l'importance accordée à ce bourgmestre ? Il est possible de le supposer. Il semble tout de même nécessaire de nuancer cette hypothèse. En effet, ce document fait également mention du fait que le corps de ce bourgmestre aurait été exposé « descouvert ». Or, la manière dont le corps est présenté constitue une préoccupation non négligeable dans le contexte de l'organisation de funérailles : les plus pauvres ne sont souvent recouverts que d'un suaire, alors que les ecclésiastiques et les personnes de haut rang sont vêtus³⁵. Dans le cas de S. la Ruelle, la

³² En effet, la sépulture de G. de Beeckman aurait trouvé place au sein de l'église paroissiale Saint-Martin, dans la chapelle Saint-Roch. De plus, les armes de G. de Beeckman auraient été reproduites sur une fenêtre de cette même chapelle en 1631 (dernière année de sa magistrature et celle de son décès), avec celles de S. la Ruelle. Ainsi, réunis par l'exercice de leurs fonctions et par leurs positions dans le conflit opposant Chiroux et Grignoux, ces deux bougmestres, tous deux décédés dans des circonstances particulières, semblent être liés, dans une certaine mesure, au-delà de la mort par ce genre de proximité géographique dans les pratiques qui entourent leurs décès. (ABRY L., LOYENS J.-G., *Recueil héraudique des bourgmestres de la noble cité de Liège [...] depuis l'an 1200 jusques en 1720*, Liège, Jean-Philippe Gramme, 1720, p. 357-360. ; LEJEUNE J., *La principauté de Liège*, Liège, Eugene Wahle, 1980, p. 154-155. ; DEUSENS E. B. J., « Beeckman (Guillaume de) », in *Biographie nationale*, t. 2, 1868, col. 86-95. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2043.pdf>.)

³³ GACHET E., « L'assassinat du bourgmestre de Liège, Sébastien la Ruelle, en 1637 », in *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, vol. 3 (1852), p. 168.

³⁴ VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 335.

³⁵ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 105.

durée de la « *visitation* » ainsi que l'exposition de son corps partiellement dévêtu constituaient-elles une volonté du Conseil de la Cité de rendre visible à tous les souffrances subies par ce bourgmestre lors de son assassinat ? Cette hypothèse semble renforcée par une gravure de Hendrik Natalis intitulée *La mort de Sébastien La Ruelle* (fig. f) et illustrant l'*Histoire tragique* : elle représente la manière dont le corps de S. la Ruelle a été rendu visible au public, c'est-à-dire la chemise ouverte de manière à exposer les blessures infligées à ce bourgmestre. Le texte qui accompagne la représentation de S. la Ruelle explicite, d'ailleurs, cette volonté de ne pas cacher ses blessures (fig. f)³⁶.

Ces différentes pratiques, paraissant revêtir une certaine ampleur et qui semblent comprendre des particularités (transmises tant par les nombreux récits de l'exposition du cadavre que du transport du corps) qui ont été soulignées, peuvent paraître communes de prime abord. Cependant, à la lumière de cette analyse, l'ensemble de ces éléments, lors de ses funérailles, semble faire transparaître la grande importance accordée à ce bourgmestre. Une interrogation subsiste tout de même : s'agit-il d'une ampleur propre aux funérailles des bourgmestres dans leur globalité ou seulement à S. la Ruelle, ce qui pourrait être induit par sa popularité et les circonstances violentes de sa mort ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, il est intéressant, à ce stade de la réflexion, de convoquer différents extraits des cahiers tenus par un chanoine de Saint-Jean Évangéliste, Jean Lintermans, qui, au cours de sa vie, consigne les décès des Liégeois notables dont il décrit les funérailles³⁷. Dans le cadre de la constitution de notre corpus, un récit a été retenu. Intitulé *Exequia Domini Consulis mathias Dans*, il concerne les obsèques de Mathias d'Ans (fig. g), bourgmestre à neuf reprises entre 1588 et 1628³⁸.

Le corps du susudit bourgmestre Dans at esté enseveli le 17^e de Janvier 1631 à l'apres dinser dedans leglise des bons enffans et le service lat faict fort honorablement en l'eglise de Saint Servaix le 18^e de Janvier 1631 en [laquelle] il y avoit grande multitude de personnes y convyés, dont mon frère le doyen [...]. Le seigneur suffragant at chanté la messe, Lamotte et Xhenceval, chanoines de Saint Lambert, ont esté diacre et subdiaacre, l'escolatre de Saint Pierre et curé de Saint Servais tenant la chappe lequel aussy at faict une petite predication en louange du defunct³⁹

³⁶ Cette légende contient également certains éléments faisant penser à une volonté de rapprocher S. la Ruelle de Saint-Lambert ce qui, rapporté au choix de la date de son enterrement, c'est-à-dire le lendemain de la translation de saint Lambert, le tout mis en lien avec le statut de martyr politique auquel le bourgmestre a pu être associé, semblerait être un « hasard » plus que curieux. Cependant, cette constatation ne sera pas développée ici. Nous renvoyons donc à l'ouvrage suivant, très éclairant quant à ce statut qui a pu être attribué à S. la Ruelle : BILLORÉ M., LECUPPRE G., *Martyrs politiques (X^e-XVI^e siècle). Du sacrifice à la récupération politique partisane*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019. Dans le même ordre d'idées, précisons que cette iconographie représentant S. la Ruelle peut, sous certains aspects, sembler présenter des rapprochements avec la figure de saint Sébastien. Nous conseillons, sur cette question, l'ouvrage suivant : JACOBS J., *Sebastiaan : martelaar of mythe*, Zwolle, Waanders, 1993.

³⁷ LAHAYE L., « Carnets de Comptes de Jean Lintermans, chanoine de Saint-Jean Évangéliste à Liège », in *Leodium*, vol. 32/10-12 (1939), p. 51-63.

³⁸ « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991, p. 324.

³⁹ Cette transcription a été élaborée en s'appuyant sur celle proposée par l'édition suivante : LAHAYE L., *Op. cit.*, p. 55.

Ces cahiers ne fournissent pas d'éléments concernant les pratiques précédant les obsèques de Mathias d'Ans. Cependant, la mort étant perçue comme un acte public, ainsi que la « *visitation* » et le cortège transportant le corps jusqu'au lieu d'inhumation comme choses communes et centrales des « *pompes funèbres* » entre le XVI^e et le XVIII^e siècle,⁴⁰ il est possible de supposer que la dépouille de Mathias d'Ans a bien fait l'objet de telles pratiques. De plus, décédé le 15 janvier 1631, il est enterré seulement deux jours plus tard. Ainsi, son corps aura sans doute fait l'objet, à l'image de celui de S. la Ruelle, d'une « *visitation* » plus longue que ce que les prêtres recommandent au cours du XVII^e siècle, indice de l'importance accordée au bourgmestre liégeois. Ajoutons qu'après le Concile de Trente, la messe est considérée comme la partie centrale des funérailles⁴¹. À l'image des pratiques entourant le décès de S. la Ruelle, la messe célébrée en l'honneur de Mathias d'Ans peut sembler banale, conclusion hâtive qui ne prendrait pas en considération la présence de nombreuses personnes, dont des personnalités importantes de la Cité liégeoise, à l'image du doyen de Sainte-Croix⁴². De plus, l'auteur de ce document précise que la messe a été célébrée « *honorablement* », ce qui semble dénoter un soin particulier accordé aux obsèques de Mathias d'Ans. L'ensemble de ces éléments, à l'image de ceux soulevés concernant la « *visitation* » et le transport du corps de S. la Ruelle, semble constituer des traces de l'importance accordée aux bourgmestres liégeois.

En somme, même s'il semble difficile d'établir, au vu des sources disponibles, des invariants concernant le déroulement des obsèques des bourgmestres liégeois au XVII^e siècle, il est possible de constater que l'analyse de ces dernières laisse penser qu'il s'agit bien de rites constituant l'occasion de l'expression de l'importance associée et accordée aux bourgmestres liégeois.

4. ... et leurs épitaphes

Dans son ouvrage intitulé *La mort et l'Occident*, M. Vovelle précise l'intérêt de se pencher sur différents types de sources pour étudier la question de la mort et cite les traces matérielles, comme les sépultures, et les traces écrites, notamment les épitaphes. Il décrit ces documents comme des indicateurs recouvrant « la réalité très concrète des traces historiques qui peuvent durablement et significativement porter témoignage⁴³ ». Dans le cadre de notre questionnement, l'analyse des épitaphes des bourgmestres liégeois, bien que confinant à « l'exercice de style », apporte son lot d'informations⁴⁴.

⁴⁰ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 81 et p. 105. ; VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 133 et p. 333. ; « *Introduction* », in LAFAGE Fr., *Op. cit.*, p. 25. ; CHIFFOLEAU J., « *Funérailles* », in GAUVARD Cl., LIBERA DE A., ZINL M. (dir.), *Op. cit.*, p. 567-568.

⁴¹ VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 335. ; LECOINTE I., « *Le rituel des funérailles dans l'Église catholique* », in PÉRÈS J. (éd.), *Op. cit.*, p. 90.

⁴² LAHAYE L., *Op. cit.*, p. 55.

⁴³ VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 15.

⁴⁴ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 111.

Chaque épitaphe, retenue lors de la constitution du corpus exploité dans le cadre de ce questionnement, fait mention des fonctions exercées par le défunt de son vivant en lien avec la Cité de Liège. Prenons comme témoin la dalle funéraire de Jean de Méan (fig. i.1), bourgmestre de Liège pour la première fois en 1615⁴⁵ :

Icy gist honorablement Jean de Mean jadit bourguesmaître et capitaine des jeansnes harquebusiers de la cite lequel trepassa le cincquiesme de fevrier lan 1631 et damoiselle Oda Bomer somme sa compagne laquelle trepassa le vingtneufiesme doctobre lan 1642⁴⁶

Certaines épitaphes, à l'image de celle présente sur la dalle funéraire de Guillaume-Philippe de Wansoulle, quatre fois bourgmestre de Liège entre 1666 et 1704,⁴⁷ mentionnent, à côté de la fonction de bourgmestre, les titres de noblesse associés au défunt (fig. i.2) :

Icy gist Noble et tres honore seigneur Guillaume Philippe Baron de Wansoulle en son temps Seigneur d'Agimon, Nedercanne, Beaufrupon, Otrenge et qu'astre fois Bourguemestre de la Cité de Liege lequel mourut le 11 fevrier 1711 Et noble dame Marie Catherine Baronne de la Haxhe laquelle mourut le 11 avril 1698⁴⁸

L'épitaphe de Mathias d'Ans (fig. h), plus longue, met l'accent sur les relations familiales et matrimoniales qu'il entretenait de son vivant, en plus de souligner les autres fonctions qu'il a exercées ainsi que sa longévité peu commune en tant que bourgmestre, poste qu'il occupe à neuf reprises entre 1588 et 1628⁴⁹ :

Ardua virtuti Sepulture de Nobles personnes Matthias d'Ans 9 fois Bourguemaitre, 47 ans Conseillier du Conseil Ordinaire, et Député des Etats du Pays, décedé l'an 1631, allié à Marie fille de l'Echevin Vignette, décedée l'an 1620. De Charles d'Ans 4 fois Bourguemaitre, 57 ans au Conseillier dudit Conseil et Président, et Député des mêmes Etats, décedé l'an 1690, allié en première nôce à Marie Anne vander Meere ensevelie aux P.P. Croisiers à Huy l'an 1629, et en deuxième nôce à Marie de Viviers décedée l'an 1680. De Catherine d'Ans décedée l'an 1619. 9. Novembre, alliée au Seigneur Gerard de Sustendael ensevelie à Rome l'an 1640. et de Marie Sophie leur fille décedée l'an 16.⁵⁰

Ces constatations rejoignent les conclusions de H. Kockerols : les épitaphes incarnent, en effet, essentiellement le témoignage du statut du défunt, ce qui est particulièrement perceptible dans le corpus étudié. Cependant, il serait réducteur de s'arrêter à cette observation. De plus, H. Kockerols souligne également le fait que, lorsque le défunt a exercé un quelconque pouvoir, ses successeurs chercheraient à marquer une « continuité de fonction » avec celui-ci,⁵¹ ce qui se marque particulièrement au sein de l'épitaphe de Mathias d'Ans qui fait mention de son père, entre autres également bourgmestre de son vivant, mais aussi de son beau-père, échevin. Cette « continuité de fonction » peut également se traduire par la présence de motifs représentant des blasons, à l'image de ceux gravés sur les trois dalles funéraires reprises au sein de ce corpus (figs. i). En effet, ces

⁴⁵ « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁴⁶ *Dalle funéraire de Jean de Méan*, marbre taillé, 1631, 230x110 cm, Liège, Église Saint-Antoine, inv. 10108260. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B181270].

⁴⁷ « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324-325.

⁴⁸ *Dalle funéraire de Guillaume-Philippe de Wansoulle*, marbre taillé, 1631, 225x127 cm, Liège, Abbaye bénédictine de la Paix Notre-Dame, inv. 10117574. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B007298].

⁴⁹ « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁵⁰ ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 331-335.

⁵¹ KOCKEROLS H., *Op. cit.*, vol. 4, 2004, p. 5-6.

blasons, à partir du XVI^e siècle, sont particulièrement et de plus en plus représentés sur les sépultures laïques et cherchent à mettre en lumière certaines continuités et solidarités, tant familiales que sociales,⁵² ce qui constituerait un témoignage « aussi précieux pour l'orgueil des défunts que pour celui de leurs héritiers⁵³ ». Prenons pour exemple la dalle funéraire de Guillaume-Philippe de Wansoulle (fig. i.2) qui porte les représentations de ses armoiries et de celles de la famille de son épouse, Marie Catharinne de Haxhe, fille de Bertholet de Haxhe, qui a également assumé la fonction de bourgmestre en 1650⁵⁴. Ainsi, cette épitaphe rend clairement perceptible la solidarité familiale qui unit Guillaume-Philippe de Wansoulle à cet ancien bourgmestre.

Dans le même ordre d'idées, certaines épitaphes, à l'image de celle de G. de Beeckman (fig. h), bourgmestre à six reprises entre 1608 et 1630,⁵⁵ témoignent de l'intérêt que les vivants portent au défunt.

Cy gît noble et honoré Seigneur G. de Beeckman, Seigneur de Vieux-sart, Montreville et Oignies, Six fois Bourguemaistres de la Cité de Liège, Conseiller de S. A. S. en son Conseil Ordinaire, etc décedé le 29 Janvier 1631, et Mademoiselle Marguarite de Bau sa compagne le 3 Fevrier 1630. Leurs enfants et héritiers ont fait faire la présente⁵⁶

Il est possible de constater que les enfants de G. de Beeckman et de son épouse tiennent non seulement à préciser qu'ils sont à l'initiative de la réalisation de cette épitaphe, mais également qu'ils sont les *héritiers* du couple enseveli sous cette inscription, vocabulaire qui ne semble pas anodin une fois l'importance accordée par ces épitaphes à la filiation soulevée. Cette volonté de doter ses proches d'une épitaphe ou d'une dalle funéraire pourrait également s'apparenter au désir de maintenir la mémoire des défunts. Ainsi, il est possible de constater que les femmes des bourgmestres assument la charge de l'entretien des tombes, à l'image de la veuve de Michel de Liverlo (fig. i.3), bourgmestre à deux reprises entre 1670 et 1675⁵⁷.

Sepulture De Monsieur Wathieu de Liverlo, et de Mademoiselle Jeanne de Fosse, laquelle a été réparée par Madame Marie de Tabolet, veuve de Monsieur Michel de Liverlo, Seigneur de Beemont et de Warsée, en son vivant deux fois Bourguemestre de cette Cité, Conseiller et Tresorier-General de S.A.S.E. Maximilien Henri⁵⁸

La mention en toutes lettres de l'entretien de la sépulture peut s'accompagner de l'expression de sentiments, témoignant de la peine que cause la perte, dans ce cas, de Nicolas de Plainevaux et de ses fils, à l'épouse (fig. h) de celui qui assuma la fonction de bourgmestre à cinq reprises, entre 1626 et 1657⁵⁹.

⁵² VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 355.

⁵³ DEVIGNE M., « Notes sur les tombes liégeoises du XVI^e siècle », in *Oud-Holland*, vol. 44/1 (1927), p. 254.

⁵⁴ ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 420-423 et p. 447-450. ; « Liste des bourgmestres », in STIENNENON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 357-360.

⁵⁷ « Liste des bourgmestres », in STIENNENON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁵⁸ *Dalle funéraire de Wathieu de Liverlo et de Jeanne de Fosse*, marbre taillé, 1701-1710, 145x89 cm, Liège, Église Sainte-Catherine, inv. 10067619. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B175565].

⁵⁹ « Liste des bourgmestres », in STIENNENON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

*Domino Nicolao de Plenevaux quinques Consuli et Consiliari Civitatis Ordinario, qui obiit 4 Junii 1663 filiusque
Joanni Lamberto Sti. Dionisi Canonico, et Carolo hic sepultis, monumentum hoc sterni curavit Maria Randaxhe uxor
et mater moestissima anno 1667. quae obiit 30 Novembris 1687⁶⁰*

Ce devoir que se donnent leurs descendants et proches d'entretenir leurs sépultures et donc, indirectement, leur mémoire constitue, à nouveau, un élément témoignant de l'importance accordée aux bourgmestres.

À la lumière de ces analyses, il est possible de considérer que les épitaphes gravées sur les sépultures des bourgmestres liégeois du XVII^e siècle permettent effectivement de constater l'importance dont ces personnalités publiques ont pu être investies : tant la mention systématique de l'exercice de la fonction de bourgmestre, assortie de celle du temps durant lequel ils ont assumé cette charge, que l'insistance sur les filiations entretenues par ces hommes et l'attention que leurs proches portent à l'entretien de leurs dalles funéraires sont autant d'expressions, relativement transparentes, de l'importance accordée aux bourgmestres liégeois.

D'autres pratiques entourant le décès des bourgmestres liégeois témoignent de l'importance qu'ils ont revêtue au cours de leur vivant et méritent d'être soulignées, à l'image de l'érection de la statue représentant G. de Beeckman. Cette statue en bronze, dont seulement le piédestal a été conservé (fig. j), est réalisée l'année même de la mort de ce bourgmestre et exposée au milieu de la place du Marché, haut lieu de la vie liégeoise où sont réunies les manifestations des différents pouvoirs, à savoir le pouvoir religieux matérialisé par la cathédrale Saint-Lambert, celui du prince-évêque par son palais, le pouvoir communal par l'hôtel de ville et le pouvoir civil par le Perron symbolisant également les libertés, franchises et priviléges de la ville de Liège⁶¹. Le monument semble être une preuve de l'importance accordée au bourgmestre liégeois, hypothèse renforcée par son emplacement, mais aussi par le fait que cette statue soit restée en place durant 18 ans. En effet, elle est retirée de la vue du public le 6 septembre 1649,⁶² ce qui peut, sans doute, trouver une explication dans le fait qu'il s'agit de l'année au cours de laquelle le prince-évêque parvient à rétablir son pouvoir. G. de Beeckman appartenant à la faction des Grignoux, il est possible d'imaginer que ce geste entre dans le processus de restauration de l'autorité de Ferdinand de Bavière qui passe par une répression très dure⁶³. Ainsi, il est possible de percevoir que, même 18 ans après sa mort, le

⁶⁰ Nous proposons la traduction suivante : « Au seigneur Nicolas de Plainevaux, cinq fois bourgmestre et membre du conseil ordinaire de la Cité, qui mourut le 4 juin 1663, et à ses fils Jean Lambert, chanoine de Saint-Denis et Charles inhumés ici. Ce monument fut érigé par Marie Randaxhe, épouse et mère très affligée, en l'an 1667. Elle mourut le 30 novembre 1687. » (ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 384-386.)

⁶¹ « Vieux Marché », in GOBERT Th., *Op. cit.*, vol. 11, 1977, p. 208-213. ; « Violette », in GOBERT Th., *Idem*, vol. 11, 1977, p. 308-326. ; « Perron », in GOBERT Th., *Idem*, vol. 1, 1975, p. 341-348.

⁶² ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 360.

⁶³ HÉLIN E., « Guerres civiles », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 155. ; VON HOFFMANN V., « La mémoire des Chiroux et Grignoux...», p. 124.

souvenir de G. de Beeckman pousse le prince-évêque à agir de la sorte, ce qui semble être une preuve de l'importance accordée aux bourgmestres et ce encore après leur mort.

5. Conclusion : une importance qui se traduit du début à la fin du rite funéraire

Au cours du XVII^e siècle témoin du conflit civil opposant Chiroux et Grignoux, les pratiques entourant le décès des bourgmestres liégeois traduisent l'importance de ceux-ci et ce au cours de l'ensemble des étapes constituant leurs funérailles, de l'exposition du corps à l'inhumation sous la dalle funéraire.

L'analyse proposée rend perceptibles plusieurs particularités de l'exposition du corps des bourgmestres liégeois, notamment la durée de la « *visitation* », dépassant le délai que les prêtres préconisent, mais aussi la manière dont le corps de S. la Ruelle est présenté au public. Ce qui montre l'importance des bourgmestres, au cours du cortège transportant le corps et de l'office, est la multitude présente comprenant des personnages, laïcs et ecclésiastiques, de grande importance pour la Cité liégeoise, constatation qui peut également être posée pour la « *visitation* ». Ajoutons que l'intervention financière du Conseil de la Cité lors de ces deux étapes constitue un indice supplémentaire quant à l'expression de l'importance accordée aux bourgmestres. Vient ensuite l'inhumation dont les modalités, comme celles définies au sein du testament de Pierre de Bex, témoignent, à nouveau, de l'importance de ces bourgmestres, notamment par la localisation des sépultures qui prennent place au sein même des édifices religieux, privilège réservé aux personnes d'un certain statut social. Enfin, les dalles funéraires et épitaphes livrent leur lot d'informations : mention systématique de la fonction de bourgmestre et de leur longévité à ce poste, volonté de faire montre de la « *continuité de fonction* » par l'apposition d'armoiries, l'entretien des sépultures par les héritiers et les épouses, la mention de liens de sociabilité et de filiations en toutes lettres... Il s'agit là du dernier élément de notre réflexion démontrant explicitement cette expression de l'importance accordée au défunt. La statue représentant G. de Beeckman, quant à elle, témoigne du prolongement de l'expression de cette importance bien au-delà du rite funéraire.

En somme, de prime abord, les modalités des funérailles et les sépultures des bourgmestres liégeois semblent communes, mais, une fois analysées finement et par le biais de multiples documents de natures différentes, révèlent leurs particularités qui témoignent de la position centrale qu'ils occupent au sein de la Cité de Liège, au XVII^e siècle, période de guerre civile.

6. Prolongements

Je me permets d'énoncer quelques pistes de recherche qu'il aurait été intéressant d'approfondir dans le cadre de ce travail. Tout d'abord, il serait pertinent de s'interroger sur le contexte géo-social des lieux d'inhumation des différents bourgmestres repris au sein du corpus de

sources analysé : pourquoi choisir une paroisse en particulier ? Pourquoi préférer une collégiale à un autre type d'édifice religieux comme dernière demeure ?

Ensuite, un lien entre ces considérations et le témoignage d'un certain attachement familial pourrait être tissé. En effet, il serait possible d'imaginer que le choix de certains lieux d'inhumation puisse être motivé par la proximité de celui des ancêtres et proches du bourgmestre, ce qui semble pouvoir faire écho à la notion de « continuité de fonction » notamment abordée dans le cadre de l'analyse des épitaphes et dalles funéraires. Ces différents questionnements, ainsi qu'une plus grande attention portée à la place occupée par les veuves au sein des pratiques entourant la mort de leurs époux évoquée lors de l'analyse de certaines épitaphes, participeraient à la construction d'une identité plus complexe des bourgmestres. Ainsi, la différence entre la « personne » et « l'office », qui a pu être effleurée par le biais des considérations développées ci-dessus concernant le testament de Pierre de Bex, pourrait être approfondie.

Enfin, la question de la mémoire mériterait de faire l'objet d'un questionnement davantage approfondi, notamment par le biais des épitaphes et des dalles funéraires, ce qui participerait également à la construction de la distinction nécessaire entre l'homme et la personnalité politique.

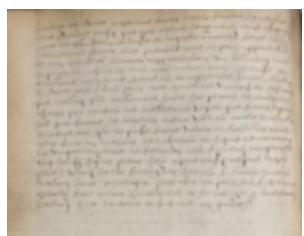
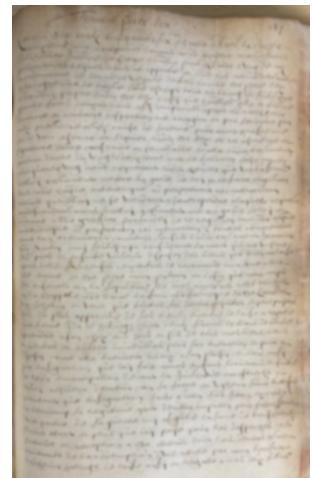
7. Annexes

a. Testament de Pierre de Bex

Le testament de Pierre de Bex est conservé aux Archives de l'État à Liège (Liège, Archives de l'État, *Grand Greffe des Échevins de Liège. Convenances et testaments. Greffe Bertrandy 1651-1661*, 93/14750, Testament du bourgmestre Pierre de Bex, f°187. [cliché pris par Juliette Deliège]) et il en existe une édition, réalisée par St. Bormans. (BORMANS St., « Testament du bourgmestre Pierre Bex », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. 9 (1868), p. 492-494.)

Pierre de Bex, né vers 1570, succède au bourgmestre G. de Beeckman et occupe ce poste à quatre reprises, en 1623, 1632, 1637 et 1647. En raison de son appartenance au parti des Grignoux et de ses actions opposées au prince-évêque Ferdinand de Bavière, il se voit contraint de quitter Liège. Malgré son immigration à Herstal, région sous le gouvernement des Provinces-Unies, il est arrêté, le 3 février 1651, par ordre du prince-évêque. Condamné par la cour des échevins à la peine de mort, Pierre de Bex refuse de demander grâce à Maximilien-Henri de Bavière. Le 22 février 1651, il est décapité sur la place du Marché⁶⁴.

Selon J. Rollo-Koster et Fr. Michaud, les dernières volontés permettent d'approcher le testataire dans son individualité, notamment dans sa manière de percevoir la mort et de se préparer à celle-ci⁶⁵. De plus, selon M. Vovelle, « c'est selon son état social et sa condition » qu'il peut se permettre certaines demandes quant à son ensevelissement, préoccupation majeure courante⁶⁶. Ainsi, par ces caractéristiques associées aux testaments, il paraissait intéressant de se pencher sur ce document. Émanant d'un bourgmestre fortement impliqué dans le conflit civil, le testament mêle considérations religieuses et laïques, comprend des préoccupations concernant les modalités d'inhumation et laisse transparaître le besoin du rédacteur de prendre appui sur les vivants, en commençant par les membres de sa famille et les membres du clergé, ce qui est particulièrement perceptible au sein de ce document⁶⁷.



⁶⁴ « Bex », in GOBERT Th., *Op. cit.*, vol. 3, 1976, p. 383-385. ; « Bex, rue de », in BROSE J., *Op. cit.*, p. 36. ; CAPITAINE U., « Bex (Pierre de) », in *Biographie nationale*, t. 2, 1868, col. 395-398. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2043.pdf>).

⁶⁵ ROLLO-KOSTER J., « Introduction », in ROLLO-KOSTER J. (éd.), *Op. cit.*, p. 7. ; MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER J. (éd.), *Idem*, p. 114.

⁶⁶ VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 105 et p. 111.

⁶⁷ MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER (éd.), *Op. cit.*, p. 115-117.

b. *Recès de la Cité de Liège daté du 17 avril 1637*

En Conseil de la Cité de Liège tenu le 17 Avril 1637, en la Salle haulte.

Le Conseil a ordonné que la visitation du corps mort de feu de glorieuse mémoire Monsieur le Bourguemaistre la Ruelle, traitreusement massacré, assassiné et meurtri soit faite par le Magistrat et Conseil, y requis le Mayeur, deux Escheuins, et ce ens ce iourd'huy.

La mesme comme le Conseil a ingenuement confessé, qu'on ne sçaurait condignement rengratier les heritiers de feu de glorieuse mémoire Monsieur le Bourguemaistre la Ruelle, pour les biens-faits qu'il a conferé à cet Estat et Cité au peril de sa vie et prefusion de ses commoditez, lequel neantmoins se trouue après tout cela abominablement, detestablement, et traitreusement meurtri, massacré, et assassiné, par de detestable memoire le Comte de Warfusée et les gens du Roy d'Espagne, estant par iceluy conuié au disner en sa maison. Le dit Conseil a ordonné que ses obseques soyent celebrées entierement aux frais de la Cité, et qu'à cet effect soyent employez tous ceux qui ont accoustumez de porter flambeaux à la Translation, et que tous Ordres Ecclesiastiques reguliers et non reguliers en leurs habits Ecclésiastiques y soient appellez, pour accompagner le conuoy, et qu'on ayt à faire sonner les cloches en toutes les Eglises de Liège, tan Parochiales, Monastiques, que Collegiales.

Pour étudier ce recès, nous avons utilisé l'édition proposée par X. de Theux : *En Conseil de la Cité de Liège tenu le 17 avril 1637, en la Salle haulte. Recès du conseil de la Cité relative à la visitation du corps de la Ruelle, à ses obsèques et aux dons civiques*, in *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien la Ruelle bourgmestre de Liège. Supplément*, édité par DE THEUX DE MONJARDIN X., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1878, p. 16.

Cet « acte reprenant les décisions adoptées à la suite d'une délibération par le Conseil de la Ville⁶⁸ », daté du 17 avril 1637, soit le jour suivant l'assassinat de S. la Ruelle, énonce les dispositions prises concernant les obsèques et la « visitation » de son corps. Avocat, il occupe la fonction de bourgmestre pour la première fois, en 1630, aux côtés de G. de Beeckman dans un contexte où les tensions entre Chiroux et Grignoux s'affirment. Dans le cadre de ce conflit civil, il s'oppose à Ferdinand de Bavière, prince-évêque. Il remplace G. de Beeckman au conseil ordinaire

après sa mort. En 1635, il est bourgmestre pour la seconde fois aux côtés de Michel de Sélys alors que le contexte international est particulièrement tendu en raison de la guerre de Trente Ans. S. la Ruelle est assassiné, le 16 avril 1637, par des soldats espagnols engagés par le comte de Warfusée lors d'un dîner auquel ce dernier l'avait convié. Après sa mort, il est érigé en martyr par les Liégeois⁶⁹.

Ce document de nature juridique aurait circulé sous la forme de placards après avoir été imprimé chez J. Tournai, à Liège, la même année. Il permet de constater l'intervention financière du Conseil de la Cité pour les funérailles de S. la Ruelle, mais ouvre également un questionnement : le Conseil de la Cité finance-t-il de manière générale les funérailles des bourgmestres liégeois ? Ou s'agit-il d'une disposition exceptionnelle due à la mort violente et sujette à déclencher les passions de S. la Ruelle ?

⁶⁸ DUBOIS S., DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Op. cit.*, t. 2, p. 1246.

⁶⁹ LONCHAY H., « La Ruelle (Sébastien de) », in *Biographie nationale*, t. 11, 1890-1891, col. 359-382. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2052.pdf>). ; « Listes des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

c. L'Histoire tragicque

le pris et nom de Héros, et chose les plus...
tir en un meilleur siècle. Après sa mort, emporté par les mains de ses chers Citoyens en sa maison, là mis à la veuë de tous ceux qui le vouloient visiter, pour y recevoir et leurs larmes, et leurs bénédictons, qui furent en tel nombre, que l'entrée de la maison estoit trop estroitte. Delà convoyé à la sépulture, et mis pour quelques 8 à 10 heures en veuë publique en la grande Eglise, accompagné et des larmes, et des vœux de tous ses chers Citoyens, porté en fin par les mesmes mains à la sépulture. Le peuple et les 32 Bannerets l'accompagnans, les estandarts en mains, et, à l'instant qu'on le mit en terre, les couchants dessus son corps, et faisants une protestation, et serment solemnel, de vouloir tous mourir pour la Liberté de la Patrie, et venger la mort de ce Héros, qui l'a si bien maintenu, advouant toutes les actions qu'il a fait pendant le temps qu'il avoit esté en charge publique. Parmy tout cela, pleurs et larmes, non pas des femmes, ny des enfans: mais des hommes vieux et jeunes, acclamations et bénédictons. Ses exèques faites aux despens du publicq. Loué comme un Héros, décrez si favorables pour sa Vefve, et ses enfans, qu'ils en doivent demeurer non seulement consolez, mais honorez et glorieux: laissant après soy, une renommée qui vivera à jamais, servant d'une image vive et d'un patron très remarquable de vertu et de bonté, à ses Citoyens tant présents qu'à la postérité. Et après sa mort receu (comme on doit croire) avec tous les grands hommes qui ont respandu leur sang et sont morts pour la Justice, et où se peuvent assereur d'arriver tous ceux-là qui ensuivront sa vertu.

événements survenus le 16 avril. Publiée en 1637, elle connaît de suite un succès important. P. Harsin émet l'hypothèse que l'auteur de ce texte est le greffier de la Cité, H. Le Clerc, qui aurait alors fait usage de différentes dépositions⁷⁰.

L'Histoire tragicque s'est révélée intéressante dans le cadre de cette étude, car elle livre plusieurs éléments à propos des funérailles de S. la Ruelle, en évoquant notamment le rôle financier du Conseil de la Cité. Il est également possible de la convoquer par rapport au récit qu'elle fournit de l'exposition et du transport du corps, pratiques qui font partie de manière centrale des « pompes funèbres » entre le XVI^e et le XVIII^e siècle⁷¹: elle apprend, par exemple, que l'exposition de son corps est réalisée, à la demande de ce même Conseil, en présence de personnages importants de la vie de la Cité, tout comme le transport de sa dépouille.

L'opuscule, intitulé *Histoire tragicque*, a été édité par P. Harsin (*Histoire tragicque ou relation véritable de tout ce qui se passa au Tragique Banquet Warfuzéen*, in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 115-139.) qui considère ce document comme essentiel à l'étude de l'assassinat de S. la Ruelle. En effet, cette « relation », approuvée par commandement du Conseil de la Cité le 12 mai, relate les

⁷⁰ CAPITAINE U., *Op. cit.*, vol. 1, 1868, p. 7-8. ; HARSIN P., *Op. cit.*, p. 33-34.

⁷¹ « Introduction », in LAFAGE Fr., *Op. cit.*, p. 25. ; VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 133. ; VOVELLE M., *Mourir autrefois...*, p. 105. ; CHIFFOLEAU J., « Funérailles », in GAUVARD Cl., LIBERA DE A., ZINL M. (dir.), *Op. cit.*, p. 567-568.

d. *Déposition de Jaspar Matthys*

— 103 —

jusque dans la maison de ville et les mirent dans les mains des bourgmestres, afin qu'elles fussent en sûreté. Lorsque nous en fûmes sortis, nous rencontrâmes un grand nombre de bourgeois qui avoient le corps du comte, ils le trainèrent jusque dans le grand marché où ils le pendirent par un pied et, quel [que] temps après, ils le travaillèrent en pièces et attachèrent quelques une[s] dans plusieurs endroits, le reste ils le bruslèrent. Entretemps le corps de monsieur le bourgmestre fut porté dans l'église de S^t Martin en Isle avec tous les honneurs qu'il méritoit, car il fut accompagné de trente deux enseignes des métiers de la cité, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, tous portant des flambeaux. Il fut exposé à vue du peuple qui regardant un si triste spectacle fendoit en larmes, ne pouvant assez regreter la perte d'un si brave seigneur dont la mémoire restera non seulement dans la ville aussi longtemps qu'elle subsistera, mais aussi dans le pays étranger.

Afin d'avoir accès à cette déposition, l'édition suivante a été consultée : *Déposition du cousin de La Ruelle (avril 1637)*, in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 100-103. Le manuscrit de huit folios contenant l'original aurait été acquis par la bibliothèque de l'Université de Liège, en 1922.

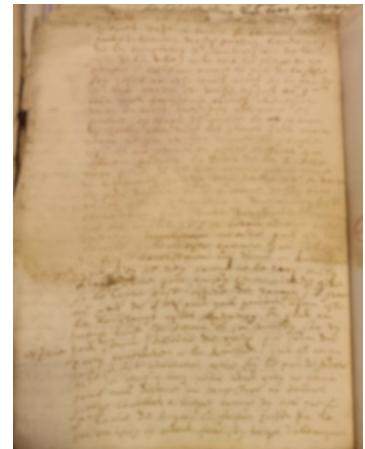
Cette déposition de Jaspar Matthys, serviteur et cousin de S. la Ruelle, a été recueillie dans le cadre de l'enquête menée par le Conseil de la Cité à la suite de l'assassinat de ce dernier. Publié anonymement quelques jours après cet évènement, ce texte a largement contribué à la rédaction de l'*Histoire tragique*. Jaspar Matthys relate la réaction des bourgeois lorsqu'ils prennent connaissance du sort du bourgmestre S. la Ruelle, les tentatives de ces derniers pour entrer dans la maison louée par le comte de Warfusée où se tient le banquet, son interaction avec ce dernier...

La page reproduite ci-contre contient un extrait qui livre des informations précieuses dans le cadre de notre réflexion. En effet, Jaspar Matthys évoque l'exposition et le transport du corps de S. la Ruelle en mentionnant, notamment, la présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, mais aussi de représentants des Trente-deux métiers, portant leurs enseignes, qui participent au cortège. Ce passage renforce donc l'hypothèse selon laquelle une certaine envergure peut être conférée aux obsèques de S. la Ruelle, puisque ces deux pratiques communes de l'exposition et du transport de la dépouille sont réalisées devant un public nombreux, comprenant représentants d'institutions et personnes importantes⁷².

⁷² HARSIN P., *Op. cit.*, p. 29-31 et p. 103.

e. *Lettre du Sieur de Marche datée du 27 avril 1637*

Dans le cadre de ce raisonnement, cette lettre du Sieur de Marche, agent secret à la solde des Espagnols installé à Liège (Bruxelles, Archives Générales du Royaume, *Secrétairerie d'Etat allemande*, 535, Lettre de l'avocat de Marche du 27 avril 1637. [cliché pris par Marine Martino]) a notamment été utilisée par le biais de la retranscription réalisée par E. Gachet (GACHET E., « L'assassinat du bourgmestre de Liège, Sébastien la Ruelle, en 1637 », in *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, vol. 3 (1852), p. 132-183.) :



« Il est résoult, à ce qu'ils m'ont (peu) dire, que les exèques dudit La Ruelle se debvront célébrer pontificalement mardi prochain, lendemain de la translation de saint Lambert (jour de la feste de la ville), avec tout le clergé et le peuple, i assistant comme le jour de la feste. Son corps at esté trois jours en la grande esglise, gardé et veillé jusqueues au 3^e jour, avec flambeaux allumez à l'entour nuict et jours, avec des religieux en prières, son corps descouvert. On pouvoit un chacun aller voir les plaies qu'il avoit receu, ce qui at fort animé le peuple, jusques aux femmes et petits enfants, qui alloient pleurer la mort de La Ruelle, leur père. »

Cette lettre, destinée à informer Bruxelles de la situation liégeoise, est intéressante dans le cadre de notre questionnement par les informations qu'elle livre concernant les obsèques de S. la Ruelle (durée de la visitation, modalités de l'exposition du corps...). Ce document permet également de mettre en évidence qu'il est possible de trouver ce genre de renseignements au sein de traces du passé qui ne paraissent pas être les plus susceptibles d'aborder ce genre de sujet.

f. La mort de Sébastien La Ruelle par Hendrik Natalis

Hendrik NATALIS, *La mort de Sébastien La Ruelle*, gravure à l'encre sur papier, 1637 ca, 97x126 cm, Bruges, Musea Brugge/cabinet d'estampe Van Hoorebeke, inv. 2014.GRO1183. [cliché libre de droit].

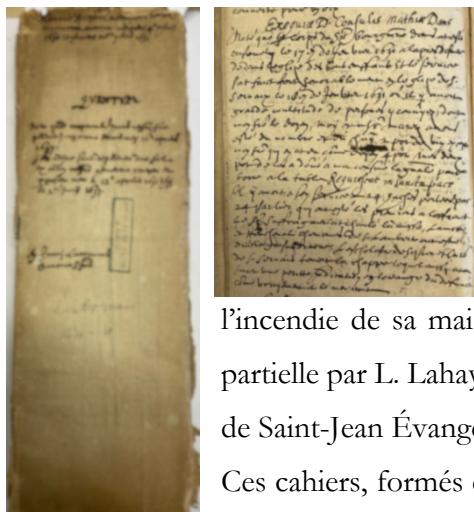


Cette gravure de Henri Noël, successeur de Jérôme Noël à la fonction de « graveur en monnaies » du prince-évêque Ferdinand de Bavière, intitulée *La mort de Sébastien La Ruelle* illustre l'*Histoire tragique*. Elle représente la manière dont le corps de S. la Ruelle a été rendu visible au public, c'est-à-dire la chemise ouverte de manière à exposer les blessures infligées à ce bourgmestre⁷³. Ce document est d'autant plus intéressant que l'image est accompagnée d'une légende de 12 lignes, en latin, qui explique les raisons de sa mort. La retranscription proposée par le musée de Bruges est la suivante :

Sic tacerus bijsex Iacui tibi legia plagiis / Cum Milij Warfusius hospes et hostis erat / sensisti exterius
tibj me vexisse potent nunc / Mi caput et pectus Cerne quis iutus eram / Hic patrie Columnen libertas,
Relligio que, / Praesidium leges Hic habuere fuum [lijnvuller] / Quod Careo Vita pro te Mihi legia dulce
est / Sed quod te Caream me careasque graua est / At nec erisine me LAMBER to Vulnera pandam /
et tutelarem multa rogabo tuum [lijnvuller] / Nec nostri immemores Vos este Ruelius olim / Fidus
Eburonum dicide Consul erat⁷⁴

⁷³ DE CHESTRET DE HANEFFE B., « Natalis (Michel) », in *Biographie nationale*, t. 15, 1899, col. 481. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographie NationaleTome2057.pdf>)

⁷⁴ « La mort de Sébastien la Ruelle », in MUSEA BRUGGE, *Collections*, [en ligne], https://www.museabrugge.be/fr/collection/work/id/2014_GRO1183_III (Page consultée le 04/03/2025 ; dernière mise à jour s.d.).

g. Exequia Domini Consulis mathias Dans : *cahier de Jean Lintermans*

Jean Lintermans, dont les cahiers sont conservés aux Archives de l'État à Liège (Liège, Archives de l'État, *Collégiale Saint-Jean*, 940-941. [clichés pris par Juliette Deliège]), à partir de 1603, est chanoine de la collégiale Saint-Jean Évangéliste.

La plupart de ces carnets de comptes ont été détruits lors de l'incendie de sa maison. Ceux qui sont encore conservés ont fait l'objet d'une édition partielle par L. Lahaye. (LAHAYE L., « Carnets de Comptes de Jean Lintermans, chanoine de Saint-Jean Évangéliste à Liège », in *Leodium*, vol. 32/10-12 (1939), p. 51-63.)

Ces cahiers, formés de feuilles de papier volantes rassemblées par une ficelle (28x10cm), avaient pour rôle principal de consigner ses recettes et dépenses, ce qu'il accompagne souvent de réflexions personnelles donnant des renseignements sur les mœurs du XVII^e siècle liégeois. Ce qui rend ce document particulièrement intéressant pour notre propos est qu'il rapporte le décès de Liégeois notables et en décrit les circonstances et funérailles. En effet, il relate notamment les obsèques de Mathias Dans, bourgmestre liégeois à neuf reprises entre 1588 et 1628⁷⁵. L'édition de L. Lahaye en propose la retranscription suivante :

à l'apres disner, dedens l'église des Bons Enfans, et son service s'at fait fort honorablement à l'église de Saint-Servaix, le 18^e de janvier, où il y avait grande multitude de personnes y convyés, dont mon frère le doyen, moy, et Mr Maret avons esté du nombre. Et eu chascun deux pots de vin, excepté mon frère qui en at eu, comme doyen, quatre pots. Il y avoit à son service 24 haches portées par 24 parliers qui ont esté les premiers à l'offrande. Le seigneur suffragant at chanté la messe : Lamotte et Xhenceval, chanoines de Saint-Lambert, ont esté diacre et subdiaacre ; l'escolatre de Saint-Pierre et le curé de Saint-Servais tenant tenant la chape, lequel aussy at fait une petite prédication en louange du défunt, comme vrayment il le méritoit.

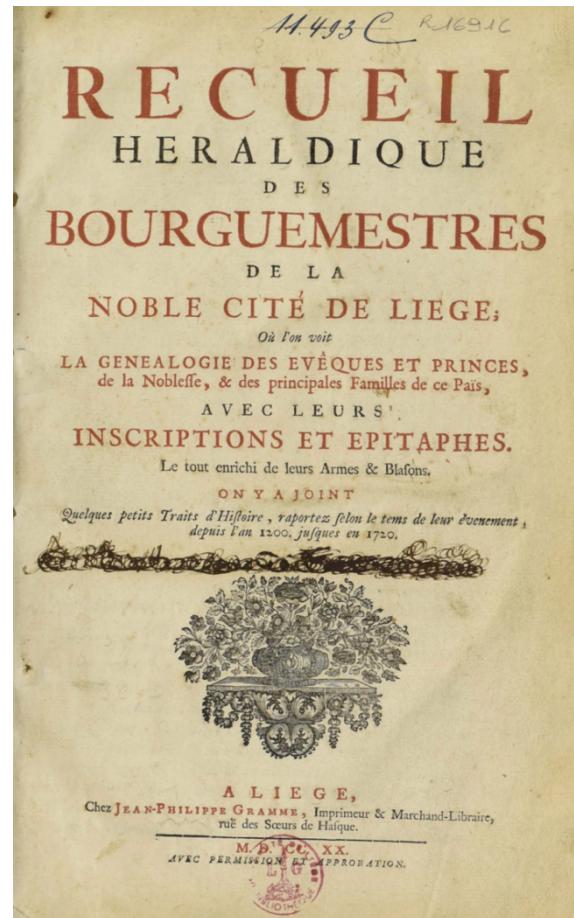
⁷⁵ « Listes des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

b. Épitaphes

Les épitaphes n'ont pas toujours matériellement été conservées. Cependant, le recueil héraldique suivant a répertorié et retranscrit un grand nombre d'entre elles, ce qui a donc permis d'avoir accès aux épitaphes de Mathias d'Ans, G. de Beeckman et Nicolas Plainevaux⁷⁶ : ABRY L., LOYENS J.-G., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège ; où l'on voit la généalogie des évêques et princes, de la noblesse, et des principales familles de ce païs, avec leurs inscriptions et épitaphes. Le tout enrichi de leurs armes et blasons. On y a joint quelques petits traits d'histoire, rapportez selon le tems de leur evenement, depuis l'an 1200 jusqués en 1720*, Liège, Jean-Philippe Gramme, 1720⁷⁷.

M. Vovelle et H. Kockerols montrent l'intérêt de se pencher sur les épitaphes et les sépultures afin d'étudier la question de la mort et des pratiques qui l'entourent. Ils décrivent respectivement ces documents comme des indicateurs recouvrant « la réalité très concrète des traces historiques qui peuvent durablement et significativement porter témoignage⁷⁸ » et comme des traces du passé dont « l'examen des témoins conservés permet de retracer une large évolution des usages funéraires », à l'image des tombes, sépultures et épitaphes murales⁷⁹.

Dans le cadre de notre questionnement, l'analyse des épitaphes des bourgmestres liégeois nourrit grandement notre réflexion. En effet, portant essentiellement témoignage du statut du défunt, selon H. Kockerols,⁸⁰ elles ont permis de mettre en lumière plusieurs éléments de l'expression de l'importance accordée aux bourgmestres liégeois du XVII^e siècle au cours de leurs funérailles : mentions de la fonction de bourgmestre, de leur longévité à ce poste, volonté de faire montre de la « continuité de fonction », mentions de l'entretien des sépultures par les héritiers et les épouses, des liens de sociabilité et de filiations...



⁷⁶ Nicolas Plenevaux a occupé la fonction de bourgmestre à Liège à cinq reprises, entre 1626 et 1657. Époux de Marie de Randaxhe, il décède en 1663. (« Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324. ; DEUSENS E. B. J., « Beeckman (Guillaume de) », in *Biographie nationale*, t. 17, 1903, col. 806. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographie Nationale Tome2059.pdf>)).

⁷⁷ Respectivement aux pages 331-335, 357-360 et 384-386.

⁷⁸ VOVELLE M., *La mort et l'Occident...*, p. 15.

⁷⁹ KOCKEROLS H., *Op. cit.*, vol. 4, 2004, p. 5-6.

⁸⁰ *Ibidem*.

i. Dalles funéraires

Pour les mêmes raisons, dans le cadre de ce développement, trois autres épitaphes ont été utilisées dont des traces matérielles ont été conservées, ce qui permet d'apporter d'autres éléments de réflexion. En effet, ces photographies, en plus de permettre de prendre connaissance directement des épitaphes sur ces dalles funéraires et de se rendre compte de leur matérialité, ont permis de constater la présence d'armoiries exprimant la volonté de faire montre de la « continuité de fonction ».

i.1

Dalle funéraire de Jean de Méan, marbre taillé, 1631, 230x110 cm, Liège, Église Saint-Antoine, inv. 10108260. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B181270].



Icy gist honorablement Jean de Mean jadit bourguesmaistre et capitaine des jesusnes harquebusiers de la cite lequel trepassa le cincquiesme de fevrier lan 1636 et damoiselle Oda Bomer somme sa compagne laquelle trepassa le vingtneufiesme doctobre lan 1642/ Prie Dieu pour leurs ames

i.2

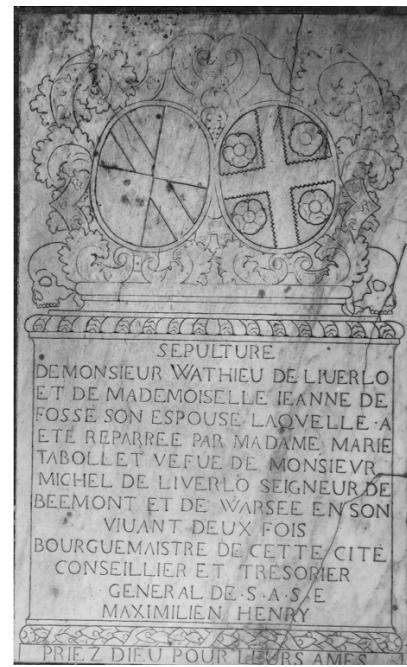
Dalle funéraire de Guillaume-Philippe de Wansoulle, marbre taillé, 1631, 225x127 cm, Liège, Abbaye bénédictine de la Paix Notre-Dame, inv. 10117574. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B007298].



Icy gist Noble et tres honore seigneur Guillaume Philippe Baron de Wansoulle en son temps Seigneur d'Agimon, Nedercanne, Beaufrupon, Otrenge et qu'astre fois Bourguemestre de la Cité de Liege lequel mourut le 11 fevrier 1711 Et noble dame Marie Catherine Baronne de la Haxhe laquelle mourut le 11 avril 1698 Requiescant in pace

i.3

Dalle funéraire de Wathieu de Liverlo et de Jeanne de Fosse, marbre taillé, 1701-1710, 145x89 cm, Liège, Église Sainte-Catherine, inv. 10067619. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché B175565]. Il s'agit également de la dalle funéraire de Michel de Liverlo⁸¹.



SEPULTURE
DEMONSIEUR WATHIEU DE LIVERLO
ET DE MADEMOISELLE JEANNE DE
FOSSE SON ESPOUSE LAQUELLE A
ETE REPARREE PAR MADAME MARIE
TABOLET VEFUE DE MONSIEVR
MICHEL DE LIVERLO SEIGNEUR DE
BEEMONT ET DE WARSSEE EN SON
VIANT DEUX FOIS
BOURGUEMAISTRE DE CETTE CITE
CONSEILLIER ET TRESORIER
GENERAL DE S.A.S.E
MAXIMILIEN HENRY
PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES

⁸¹ KOCKEROOLS H., *Idem*, vol. 4., 2004, p. 512.

Jean de Méan occupe la fonction de bourgmestre de Liège à trois reprises entre 1615 et 1633⁸².

Guillaume-Philippe de Wansoulle est bourgmestre de Liège quatre fois, entre 1666 et 1704⁸³.

Décédé en 1683, Michel de Liverlo est le petit-fils de Wathieu de Liverlo et de Jeanne de Fossé. Fils de Jean de Liverlo, seigneur de Warzée et de Béemont, il occupe la fonction de bourgmestre de Liège en 1670 et 1675 ou 1678, et assume également les fonctions de trésorier général et de conseiller du prince-évêque. Marie de Tabolet, son épouse, fille de Robert de Tabolet, bourgmestre de Dinant, fait poser une dalle de marbre blanc sur sa sépulture lors de la reconstruction de l'église Sainte-Catherine, en 1691⁸⁴.

j. Statue de Guillaume de Beeckman



Piédestal de la statue du bourgmestre Guillaume Beeckman, pierre calcaire sculptée, 1631, 81x73x73 cm, Liège, Musée Curtius, inv. 10137131. [CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles (Belgique), cliché A035917].

Seigneur de Vieux-Sart, Montreville et Oignies, G. de Beeckman a occupé à six reprises la fonction de bourgmestre, entre 1608 et 1630. Reçu au conseil ordinaire du prince en 1625, il est un des chefs de file majeurs des Grignoux. Il décède dans des circonstances troubles après une période agitée au sein de la Cité de Liège en raison, notamment, du déroulement des élections des années 1629 et 1630 au cours desquelles Beeckman est élu en tant qu'administrateur, puis comme bourgmestre aux côtés de S. la Ruelle : les soupçons évoquent un empoisonnement⁸⁵.

⁸² « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁸³ « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Idem*, p. 324-325.

⁸⁴ HANQUET P., « Liverlo (Michel-Martin de) », in *Biographie nationale*, t. 14, 1981, col. 500. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2100.pdf>). ; « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

⁸⁵ LE ROY A., « Beeckman (Guillaume de) », in *Biographie nationale*, t. 2, 1868, col. 86-95. (Consulté en ligne : <https://academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographieNationaleTome2043.pdf>). ; « Liste des bourgmestres », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 324.

Ce piédestal en pierre calcaire, sur lequel les armoiries de Guillaume de Beeckman sont représentées,⁸⁶ supportait la statue en bronze de ce bourgmestre, seul exemple de monument de ce type réalisé à la mémoire d'un bourgmestre liégeois retenu lors de la composition du corpus exploité dans le cadre de cette recherche. Érigée l'année même de sa mort, soit en 1631, elle est exposée au milieu de la place du Marché, haut lieu de la vie liégeoise où sont réunies les manifestations des différents pouvoirs (religieux, princier, communal et civil)⁸⁷. Elle reste en place durant 18 ans avant d'être retirée à la vue du public, le 6 septembre 1649,⁸⁸ année au cours de laquelle le prince-évêque Ferdinand de Bavière parvient à rétablir son pouvoir. Guillaume de Beeckman appartenant à la faction des Grignoux, il s'agit sans doute d'un geste entrant dans le processus de restauration de son autorité⁸⁹.

Ce monument permet d'introduire, au sein de cette recherche, une autre pratique qui entoure le décès de ce bourgmestre liégeois et qui témoigne de l'importance qui lui a été accordée.

8. *Bibliographie finale*

a. *Sources et éditions de sources*

ABRY L., LOYENS J.-G., *Recueil héraudique des bourgmestres de la noble cité de Liège ; où l'on voit la généalogie des évêques et princes, de la noblesse, et des principales familles de ce païs, avec leurs inscriptions et épitaphes. Le tout enrichi de leurs armes et blasons. On y a joint quelques petits traits d'histoire, rapportez selon le tems de leur evenement, depuis l'an 1200 jusques en 1720*, Liège, Jean-Philippe Gramme, 1720.

Bruxelles, Archives Générales du Royaume, *Secrétairerie d'État allemande*, 535, Lettre de l'avocat de Marche du 27 avril 1637.

Dalle funéraire de Guillaume-Philippe de Wansoulle, marbre taillé, 1631, 225x127 cm, Liège, Abbaye bénédictine de la Paix Notre-Dame, inv. 10117574.

Dalle funéraire de Jean de Méan, marbre taillé, 1631, 230x110 cm, Liège, Église Saint-Antoine, inv. 10108260.

Dalle funéraire de Wathieu de Liverlo et de Jeanne de Fosse, marbre taillé, 1701-1710, 145x89 cm, Liège, Église Sainte-Catherine, inv. 10067619.

Déposition du cousin de La Ruelle (avril 1637), in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 100-103.

En Conseil de la Cité de Liège tenu le 17 avril 1637, en la Salle haute. Recès du conseil de la Cité relative à la visitation du corps de la Ruelle, à ses obsèques et aux dons civiques, in *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien la Ruelle bourgmestre de Liège. Supplément*, édité par DE THEUX DE MONJARDIN X., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1878, p. 16.

GACHET E., « L'assassinat du bourgmestre de Liège, Sébastien la Ruelle, en 1637 », in *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, vol. 3 (1852), p. 132-183.

⁸⁶ ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 357.

⁸⁷ « Vieux Marché », in GOBERT Th., *Op. cit.*, vol. 11, 1977, p. 208-213. ; « Violette », in GOBERT Th., *Idem*, vol. 11, 1977, p. 308-326. ; « Perron », in GOBERT Th., *Idem*, vol. 1, 1975, p. 341-348.

⁸⁸ ABRY L., LOYENS J.-G., *Op. cit.*, p. 360.

⁸⁹ HÉLIN E., « Guerres civiles », in STIENNON J. (dir.), *Op. cit.*, p. 155. ; VON HOFFMANN V., « La mémoire des Chiroux et Grignoux... », p. 124.

Hendrik NATALIS, *La mort de Sébastien La Ruelle*, gravure à l'encre sur papier, 1637 ca, 97x126 cm, Bruges, Musea Brugge/cabinet d'estampe Van Hoorebeke, inv. 2014.GRO1183.

Histoire tragicque ou relation véritable de tout ce qui se passa au Tragique Banquet Warfuzéen, in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 115-139.

KOCKEROLS H., *Monuments funéraires en pays mosan*, vol. 4, *Arrondissement de Liège : tombes et épitaphes. 1000-1800*, Namur, Hadrien Kockerols, 2004.

LAHAYE L., « Carnets de Comptes de Jean Lintermans, chanoine de Saint-Jean Évangéliste à Liège », in *Leodium*, vol. 32/10-12 (1939), p. 51-63.

Liège, Archives de l'État, *Collégiale Saint-Jean*, 940-941.

Liège, Archives de l'État, *Grand Greffe des Échevins de Liège. Convenances et testaments. Greffe Bertrandy 1651-1661*, 93/14750, Testament du bourgmestre Pierre de Bex, f°187.

Piédestal de la statue du bourgmestre Guillaume Beeckman, pierre calcaire sculptée, 1631, 81x73x73 cm, Liège, Musée Curtius, inv. 10137131.

b. Instruments de travail

BROSE J., *Dictionnaire des rues de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1977.

GAUVARD Cl., LIBERA DE A., ZINL M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

GOBERT Th., *Liège à travers les âges : les rues de Liège*, 12 vol., Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1975-1978.

c. Travaux

ABRY L., LOYENS J.-G., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège ; où l'on voit la généalogie des évêques et princes, de la noblesse, et des principales familles de ce pays, avec leurs inscriptions et épitaphes. Le tout enrichi de leurs armes et blasons. On y a joint quelques petits traits d'histoire, rapportez selon le tems de leur evenement, depuis l'an 1200 jusques en 1720*, Liège, Jean-Philippe Gramme, 1720.

AGOSTINO M., CADILHON Fr., LOUPÈS Ph. (dir.), *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI^e-XX^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003.

Biographie nationale, 28 t., Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1866-1944.

CHATENET M., « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVI^e siècle », in BALSAMO J. (éd.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 37-54.

Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien la Ruelle, vol. 1, édité par CAPITAIN U., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1868.

DEMOULIN Br., *Histoire de Liège, une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Marot, 2017.

DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002.

DEVIGNE M., « Notes sur les tombes liégeoises du XVI^e siècle », in *Oud-Holland*, vol. 44/1 (1927), p. 245-260.

DUBOIS S., DEMOULIN Br., KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, 2 t., Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2012.

HANSOTTE G., *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps modernes*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987.

KOCKEROLS H., *Monuments funéraires en pays mosan*, 7 vol., Namur, Hadrien Kockerols, 1999-2008.

LAFAGE Fr., *Le théâtre de la mort. Lecture politique de l'apparat funèbre dans l'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012.

LECOINTE I., « Le rituel des funérailles dans l'Église catholique », in PÉRÈS J. (éd.), *Pratiques autour de la mort, enjeux œcuméniques*, Paris, Desclée de Brouwer, 2012, p. 83-99.

LEJEUNE J., *La principauté de Liège*, Liège, Eugène Wahle, 1996.

MARCHANDISSE A., « Prélude à l'éternité... Mort, funérailles et sépultures des évêques de Liège au crépuscule du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) », in *Publications de la section historique de l'institut G.-D. de Luxembourg*, vol. 118 (2006), p. 199-239.

MICHAUD Fr., « Wils and testaments », in ROLLO-KOSTER J. (éd.), *Death in medieval Europe: death scripted and death*, Londres, Routledge, 2017, p. 114-129.

ROLLO-KOSTER J., « Introduction », in ROLLO-KOSTER J. (éd.), *Death in medieval Europe: death scripted and death*, Londres, Routledge, 2017, p. 1-8.

SIMONIN M., « L'ouverture de la terre », in BALSAMO J. (éd.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 15-33.

STIENNON J. (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991.

Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936.

VON HOFFMANN V., « La mémoire des Chiroux et Grignoux. Histoire d'une guerre civile liégeoise politisée », in *Tradition Wallonne*, vol. 22 (2005), p. 119-155.

VON HOFFMANN V., « Les Chiroux et les Grignoux dans l'historiographie entre 1830 et 1914. Écho des conflits contemporains », in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, vol. 35 (2005), p. 147-186.

VOVELLE M., *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

VOVELLE M., *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1974.